

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

FANTASQUE

Publié hebdomadairement par { N. AUBIN, Editeur & } Résidence, N. 177, r. St. Valier.
 { A. JACQUES. Imprimeur. }

CONDITIONS.

Ce journal rédigé par un *Flâneur* paraît autant que possible chaque Samedi. Le prix en est de quatre sous par exemplaire. L'abonnement est de 15 sous par mois. Le bureau éditorial du *Flâneur* est établi en toutes les promenades, rues et places publiques. On y trouve l'éditeur lorsqu'il y est. *No admittance except on business.*



ANNONCES.

Comme nous vivons dans le siècle des progrès et de la réforme, le *Flâneur*, désirent montrer l'exemple en encourageant les talents, paiera toute annonce digne de figurer dans ses pages, à raison de 1 sous la ligne. Toutes communications etc. pourront être laissées chez R. DEVERRY ou, l'on peut, entr'autres rafraîchissements, acheter le *Fantasque*.

Je n'obéis ni ne commande à personne, je vais où je veux, je fais ce qui me plaît, je vis comme je peux et je meurs quand il le faut.

Vol. I.]

QUEBEC, 13 OCTOBRE 1838.

[No. 37

PROCLAMATION D'ADIEU.

LE FLÂNEUR-EN CHEF DU FANTASQUE pour et proche le Continent de l'Amérique Septentrionale, Britannique ou non, Capitaine-Général de ses plumes et de son canif, Vice-Amiral de son encrier, seul et unique Membre de son Très-Honorable Conseil Privé, Chevalier Grand' Croix du Très-Honorable et Très-Utile ordre du Pain, etc., etc., etc.

A LORD DURHAM.

—“ Bring me to the test,
 And I the matter will re-word, which madness
 Would gambol from.”

—(SHAKESPEARE.—King Lear.)

“ Je vous prie de me considérer comme un ami et comme un arbitre, toujours prêt à écouter vos vœux, vos plaintes et vos griefs, et bien déterminé d'agir avec la plus stricte impartialité.” (JEAN GEORGE COMTE DE DURHAM, 1^{ère}. Proclamation.—29 mai 1838.)

“ Je visais à élever la Province du Bas-Canada à un caractère tout-à-fait Britannique.” (LE MEME, Proclamation d'adieu.—9 octobre 1838.)

“ Vous partez, milord ! vous partez mécontent ; mécontent du pays, de ses habitants, de l'Angleterre. Vous avez raison, mais vous l'auriez d'avantage encore si vous partiez mécontent de vous-même. Nous ne l'exigeons pas cependant ; vous êtes homme ; nous avons eu le tort de vous croire un dieu.”

Lorsque votre pied foula pour la première fois le sol Américain, vous nous fîtes de splendides promesses ; vous nous annonciez de l'impartialité ; vos paroles étaient des paroles de paix, de justice : nos oreilles peu accoutumées à ce langage enchanteur et

jusqu'à ce jour inoui, furent charmées, et nos cœurs vous furent acquis d'avance. Aujourd'hui que nos ennemis et les vôtres ont voilé leur haine d'un faux zèle et d'une complaisante loyauté vous êtes tombé dans leurs pièges, et vous qui vous proclamiez "bien déterminé d'agir avec la plus stricte impartialité," avouez ingénument à présent que vous visiez à donner au "Bas-Canada un caractère *tout-à-fait Britannique!*" Ce mot, milord, peut avoir chez vous quelque chose de glorieux; mais pour nous, hélas! tel qu'on nous l'a durement et dès long-tems enseigné, "tout-à-fait Britannique" doit signifier exclusion, avilissement, oubli, joug, destruction. Vous nous promettiez de la justice; vous ne nous l'avez pas faite. Vous avez jeté à quelques uns d'entre nos frères une mince clémence comme on abandonne au mendiant une faible pitence pour apaiser ses clameurs. Ce n'était point cela, mais de la justice pour tous qu'il nous fallait. Allez! vous n'êtes pas celui que nous pensions!"

Voilà, milord, ce que dit en un langage solennel le peuple de cette province, par le froid silence avec lequel il accueille votre départ. Voyons s'il a aussi grand tort que l'on veut bien le dire: mais, milord, je vous connais depuis plus de quatre grands mois, à la cour une connaissance de quatre mois constitue une amitié intime, dévouée, ainsi, à ce titre, permettez-moi mon langage habituel, brusque, sans fard et familier.

Peu de jours après votre arrivée vous avez dissout l'ancien Conseil Spécial de Sir John Colborne, dont les actes avaient tant déplu et qui se trouvait composé d'hommes que leur position et leurs vices antérieures devaient rendre les humbles esclaves du pouvoir; à la première nouvelle de ce début chacun haleta de joie, pensant voir surgir en leur place les noms d'hommes qui aient fait des besoins du pays l'étude de leur vie et qui offrissent quelque garantie d'indépendance. On fut bientôt détrompé et au lieu de cela on vit apparaître cinq personnages qui avaient le don de réunir justement les qualités contraires à celles qu'on attendait. Ignorant les affaires du pays puisqu'ils n'y étaient jamais venus, ne s'en étaient même jamais occupés; fort peu indépendants puisqu'ils portaient votre livrée, ils vinrent nous donner le premier avant-goût du despotisme abso'u, despotisme qu'avait justement désiré voiler ou modérer la prévision de l'acte qui vous envoya parmi nous, qui voulait un Conseil Spécial indépendant et éclairé. Sir Chas. Paget, Sir Jas. McDonell, le colonel Couper sont de braves militaires et peuvent briller sans doute sur un champ de bataille, dans un combat naval ou en tête d'une table d'état-major, mais les épérons et les aiguillettes sont de bien futiles ornements pour des législateurs, et le livret de la théorie des casernes, des batteries ou de l'entrepont sont des études un peu arides pour ceux qui devront doter un pays déchiré, d'institutions justes et délicates; voilà cependant quelle était la majorité du nouveau conseil. Voyons la minorité: l'un, C. Grey est votre beau-frère, auquel vous avez fait cadeau du nom d'honorable; l'autre, C. Buller, votre secrétaire-en-chef, en un mot votre *factotum*, car on voit son nom figurer au milieu d'une demi-douzaine de commissions, dont une seule remplirait: bien tous les instants d'un homme habile et zélé. Quel fut le sort du premier et seul acte de votre Conseil Spécial? d'exciter contre vous toute la législature de votre vieille Angleterre, pays, institutions sur lesquels vous voulez, dites-vous, modeler les notes; sur cet acte enfin est motivé votre rappel. Quoi! à vous tous, phénix, vous n'avez point su faire un acte légal? Vous avez beau torturer une explication, le fait est là, solennel et constant, et le dernier manant de votre pays, auquel vous demanderez, pour vos connaissances politiques, un peu de respect et de considération, pourra le prendre et vous le jeter au visage. Comme vous le voyez, milord, la richesse de la livrée ne fait point toujours le mérite des serviteurs. Ensuite,—cette *amnistie*, comme on a bien voulu l'appeler, n'était pas faite pour vous attirer l'estime ni de l'un ni de l'autre partis qui divisent la population; sa trop grande douceur déplut aux uns, et l'appareil d'échaffauds et de barbarie qui l'accompagnait dut sembler aux autres un *pis-aller* pour lequel on ne vous

devoir nulle reconnaissance. Vous avez voulu nager entre deux eaux, vous vous êtes noyé ; inhabile natateur, il vous eût mieux valu, nouveau St. Pierre, marcher sur l'eau ou vous abandonner à ses flots.

Ce grand acte de l'amnistie avait besoin, pour chaque parti, d'un compensateur ; vous n'y avez point pensé ; au lieu de cela vous vous êtes arrêté comme pour jouir un instant de l'encens et du concert de louanges que vous pensiez entendre et flâner autour de vous. Personne n'y songeait.

Bien vite le peuple Canadien, pour qui certainement vous fûtes particulièrement envoyé, se vit négligé, oublié et secrètement insulté. Des hommes, qui jamais auparavant ne s'étaient glissés au milieu de la foule courtisane qui s'agit ordinairement autour du représentant royal, allèrent déposer aux pieds de votre réputation de libéralisme leur rustique fierté ; ils vous présentèrent leur main qui jamais auparavant n'avait serré que d'affection pure, mais hélas ! le titre d'excellence flétrit, corrompt tout en Canada : vous trouvâtes leur main calleuse, leur échine trop rebelle, leur regard trop franc, leur accueil trop peu soumis et vous les repoussâtes ; et le courtisan qui sait se faire petit, petit pour vous grandir, fut admis comme un *ami de la maison* ; l'officiel, qui put aller traîner dans votre antichambre la graisse et les longues heures de loisir que lui mesure, lui donne et lui paie abondamment le léger service public, eut son couvert à votre table ; le marchand, qui put aller faire l'exhibition grotesque de ses ridicules manières, que recouvre un brillant habit dont chaque pièce appartient aux humbles et honnêtes citoyens que vous avez éconduits, put aller lourdement papillonner et faire sonner, à chaque bond, ses quelques écus au milieu de vos vâls. La corruption de mœurs ou d'opinions fut en vogue autour de vous et cet air de confiance et d'admiration qu'un bon peuple vous avait érigé croula peu à peu, l'encens qu'il vous destinait s'éteignit, s'évapora et il ne resta plus que l'idole d'iniquités et d'injustice qui a toujours siégé dans le vieil et ridé Château St. Louis : un gouverneur anglais, opiniâtre, hautain, injuste comme tous les gouverneurs anglais, et plus vain encore que ses prédécesseurs.

Milord, vos bons amis d'Angleterre vous ont sacrifié, je l'avoue, chacun en convient et presque chacun vous a plaint, car il est dur d'être joué, joué par ses amis ; mais, dites-moi, pensez-vous que vos actes et les vus que vous exprimez pour l'avenir devront vous attirer les regrets des quatre cent mille canadiens auxquels vous aviez promis de l'impartialité. Non, non : Vous n'aurez peut-être même pas l'estime des dix mille bretons que vous laissez derrière vous, qui vous ont présenté d'hypocrites adresses et auxquels vous avez, en véritable enfant que le papa gronde, que la maman caresse, promis d'être sage à l'avenir.

On dirait, Milord, que vous vous êtes appliqué à faire comprendre au peuple canadien que son heure est venue, qu'il ne lui reste plus d'espoir et qu'il doit expier, dans l'esclavage et le mépris, l'immense tort de n'être pas anglais ! Tous les colifichets que les hommes chérissent leur sont refusés ; places, honneurs, égards leur sont enlevés pour être offerts à ceux qui les insultèrent à l'envi. / Récapitulons :

L'homme qui avait épuisé contre la majorité du pays tout ce qu'il y a dans votre langue de grossières injures, (il y en a beaucoup,) de menaces sanguinaires, d'avilissants outrages, Thom, dont la populace d'Angleterre eût bientôt fait justice, fut immédiatement appelé près de vous pour donner au Canada des "Institutions Municipales libres," qui sont, comme vous le dites fort bien dans votre proclamation "la seule base des améliorations locales et de la liberté représentative !"

Vous avez chargé deux jeunes hommes qui, à eux deux, n'ont pas l'âge capable de dicter le respect, d'inspirer la confiance, qui sont entièrement étrangers au pays, à sa langue, à ses mœurs, vous les avez chargés, dis-je, de former pour nos enfans un "système d'éducation générale." Cette grande question, que les sages législatures de l'Europe et de l'Amérique, que les minutieux examens, que la longue expérience, que les

judicieuses académies, n'ont point encore complètement résolue, devait être tranchée par Messieurs A. Buller et — Dunkin, dont les années réunies ne formeraient point l'âge mûr (40,) et dont les talents, quelque transcendans qu'ils puissent probablement être n'eussent point dû être mis à l'essai dans une question aussi délicate, sur laquelle avait échoué la sagesse de notre parlement.

Les pauvres miliciens, dites-vous, ont souffert un retard injuste dans la récompense due à leurs services dévoués et fidèles; la cause de cette injustice gît directement dans les bureaux publics dont le désordre et la négligence ont ainsi entravé la reconnaissance royale! et vous chargez de redresser ces criants abus, les mêmes hommes qui les ont créés, qui les ont perpétrés et qui sont ou incapables ou peu désireux de les faire disparaître.

Les lois de notre pays sont, dites-vous, obscures, embrouillées, injustes, se neutralisent entre elles, et vous prenez pour les éclaircir, les débrouiller, les classer, les rajeunir, des hommes qui ignorent notre droit, bon en lui-même mais que le mélange rend mauvais; vous placez au milieu d'un labyrinthe, pour en tracer le plan, un aveugle qui n'a pas même le fil d'Ariadne.

Vous nommez pour administrer au peuple la petite justice sommaire, des hommes qui n'ont, les uns pas la moindre étincelle d'intelligence, les autres nul titre au plus complaisant respect.

Deux emplois à la tête des milices canadiennes avaient été remplis fidèlement jusqu'à ce jour par deux canadiens. Vous y appelez, dit-on, aujourd'hui, deux avocats qui appartiennent à l'origine favorisée, et qui ont eu le mérite éminent de jeter un instant la robe noire sous les tablettes poudreuses de leur cabinet pour endosser l'uniforme volontaire, qui ont eu la bravoure d'exposer leurs personnes au froid le plus glacial et aux balles de conspirateurs fantastiques.

Et cependant, Milord, vous promettiez la plus stricte impartialité!

Avouez que vous n'avez rien fait encore de ce que vous aviez promis, que vous avez même fait justement le contraire. Mais, dites-vous, je vais me présenter devant la Chambre des Lords, mon portefeuille sous le bras, muni de projets magnifiques, de renseignements précieux! Vous allez défendre les intérêts *british*! — Ah, milord, changez ce mot-là, c'est un vilain mot. Dites que vous allez y défendre les intérêts coloniaux, provinciaux, tout ce que vous voudrez, mais non point les intérêts *british*, car, voyez-vous, on ne vous comprendra pas ici. Tout ce qui est abus, tout ce qui est cruauté, tout ce qui est tyrannie, ignorance, oppression, intolérance, vos compatriotes l'ont couvert par ce nom de *british*.

Maintenant, milord, il me reste à vous dire que je regrette la rapide interruption que vous éprouvez parce qu'un séjour plus prolongé vous eût peut-être ouvert les yeux. Vous eussiez vu la sincérité de ceux qui crient à la rébellion pour se faire croire indispensables et qui hâtent la révolte par leurs vexations. Si vous restiez plus long-tems en Canada vous pourriez rendre l'insurrection impossible en attachant les Canadiens à la mère-patrie par des liens toujours plus indissolubles que ceux de la force: par la reconnaissance et l'intérêt. Revenez sur vos pas, lorsqu'il en est tems encore, allez plaider au parlement impérial la cause des colonies et des colons, et non point celle de vos flatteurs; apprenez que l'apparente indifférence du peuple canadien à votre égard ne provient point de mépris, de haine, ni de défiance pour votre personne; mais depuis si long-tems il fêta, applaudit l'arrivée de tant de gouverneurs qu'il avait dû maudire plus tard, que vous ne le condamnez point d'avoir attendu vos œuvres avant de chanter vos louanges. Ses adversaires, eux, qui vous injuriaient tout bas, ont pensé, adroitement peut-être, qu'ils gagneraient votre âme en insultant vos détracteurs.

Voilà, Milord, ce que j'avais à vous dire; je n'ai point su dorer mes termes ni adoucir ma voix; j'ai dit la vérité telle qu'elle s'est présentée à ma bouche afin que vous pussiez l'y trouver sans trop de recherches.

Lorsque vous fîtes votre début, je ne vous flattai point et sous d'innocentes pasquinades vous eussiez pu trouver, si vous l'aviez voulu, de profondes vérités. Vous les avez négligées ; ce que j'ai prédit jusqu'ici se réalise à la lettre, et cependant nous n'en serons pas plus avancés l'un que l'autre. Vous aurez dépensé quelques millions à l'Angleterre, moi j'aurai usé quelques plume ; il y a proportion. Vous aurez votre place dans la chambre des Lords, moi j'aurai peut-être la mienne à l'hôpital ; mais ici il n'y a pas d'égalité, car j'aurai pour moi les rieurs, et nous aurons tous les deux sur la tête quelques mois de plus. Ici se termine ma mission de critique et peut-être que pour contraster avec vos nobles amis d'Angleterre je prendrai, en votre absence, la défense de vos actes et de vos intentions.

Emané de notre main sans le recours d'autre sot que nous-même, (n'ayant pas de secrétaire-en-chef) de notre trône éditorial, n'importe quel jour d'octobre en l'année de Notre Seigneur la mil huit cent trente-huitième.

PETITE REVUE PARLEMENTAIRE.

CHAPITRE V.

Le plus dangereux ennemi qu'aient les Canadiens est sans contredit Andrew Stuart. Je dis le plus dangereux parcequ'il est le plus recommandable par sa position ; le plus respecté à cause de ses talents, de son esprit ordinairement droit, et à cause du poids que doivent avoir des conseils donnés par un homme habile, profond et honnête. Andrew Stuart formait, autrefois, avec Messieurs J. Neilson, Duval, Cuvilier et autres, la brillante phalange du parti populaire ; soit qu'il ait abandonné ce parti ou que celui-ci l'ait abandonné, toujours est-il vrai que ce fut une perte d'autant plus vive que ses efforts sont aussi constans aujourd'hui qu'ils l'étaient alors, dans la marche contraire ; si quelque chose peut excuser ou expliquer sa déviation, en lui laissant son caractère, c'est son ralliement au parti de sa propre origine.

Lorsqu'on veut le juger comme homme célèbre, estimer, décrire la portée de ses talents, on le compare ordinairement à son frère James. On a tort cependant ; ils n'ont selon moi aucun autre rapport que celui du nom et de la célébrité ; néanmoins puisque ce moyen est adopté, je devrai m'en servir. Comme simple praticien, Mr. Andrew Stuart ne donne peut-être point aux causes qui lui sont confiées l'incessante vigilance que leur accorde son frère ; mais son opinion sera respectée du banc, tandis que même les citations de l'autre seront scrupuleusement révisées. L'un pense que le bon droit doit triompher de lui-même ; l'autre veut faire triompher son client. D'où s'ensuit qu'on peut donner une bonne cause à Andrew et qu'on doit donner une mauvaise cause à James. Comme orateur, ce dernier est plus élégant, plus facile, plus fécond ; sa parole n'est jamais suspendue et le flux de mots lui permet de chercher une idée ; Andrew, au contraire, attend fort souvent l'idée mais il ne remplit point l'intervalle de mots inutiles. Comme politique, comme homme estimable et respecté, le dirai-je, comme grand homme, Andrew est à une immense distance au-dessus de son frère. Il se distingue par des vues plus libérales, plus philosophiques, plus profondes, il peut faire la combinaison de grandes mesures politiques : son frère ourdira plutôt une loi qui fera la fortune des avocats, un chef-d'œuvre d'obscurité, un sac éternel à procès, une merveille d'ambiguïté, et s'il peut la faire passer, il rira dans sa barbe du mal qu'il a fait et comptera de tête combien elle pourra lui valoir.

Mr. A. Stuart avait perdu son siège au Parlement et ne dut sa rentrée qu'à la terreur panique dont l'esprit de son adversaire, le Dr. Painchaud, fut tout-à-coup saisi. La session dans laquelle nous avons pu l'entendre ne fut que bien courte ; cependant nous pûmes y estimer le vigoureux athlète de la cause qu'il défendait.

La lutte qui s'était engagée entre lui et Mr. Gagy, dans laquelle devait se décider la question de préséance sur une minorité de huit à dix inséparables, procura beaucoup d'amusement au reste de la chambre qui voyait ce choc de l'œil le plus indifférent ; le sarcasme, l'épigramme, la satire volaient, brillaient, brûlant l'un, blessant l'autre tour-à-tour, ce combat eût sans doute fait la base des discours parlementaires d'une longue session et la distraction des autres membres, tant il est vrai que le *primus* se fait partout sentir. Mais la prorogation qui devait avoir tant d'importants résultats vint mettre un terme à l'amusante querelle.

Mr. A. Stuart, comme orateur, n'a pas de forts brillants moyens, une parole souvent gênée, une position gauche, un geste maladroit lui ravissent beaucoup de l'effet qu'il aurait sans cela ; et il lui faut toute la profondeur de ses connaissances et de ses vues, toute la saine logique dont abonde son argumentation pour le faire occuper la place qu'il tient comme l'un des premiers orateurs du pays. La critique aiguillonnante a surtout un grand pouvoir dans sa bouche, lorsqu'au sortir d'une table où il a su trouver l'esprit et l'énergie et où tant d'autres ne reçoivent que le vague et la stupeur, il vient de sa place décocher sur ses antagonistes les traits les plus fins, les plus aigus, les plus inattendus. Son pied posé sur une chaise ; son coude sur son genou et sa main supportant sa tête intelligente au front vaste ombragé par de grands cheveux pittoresquement négligés, tandis que l'autre joue nonchalamment avec la chaîne de sa montre ; son œil perçant brille comme un flambeau sous la voûte d'un édifice ; sa bouche reflétant ordinairement la misanthropie, alors rieuse et sarcastique, son visage plus animé, dont le teint est rehaussé par une chaleur nouvelle, attirent tous les regards et de lui l'on attend alors tout ce qui est grand, profond, hardi, satirique. Souvent une expression imprévue surprend, révolte ; de nombreux rappels à l'ordre se font entendre, le président se lève, essaie en vain de faire retirer le mot incriminé, l'orateur continue, répète en ricanant son allocution et change bientôt en rire irrésistible ou en silence attentif la confusion et les clameurs des autres membres. On conçoit qu'avec tous ses moyens, Mr. Stuart ne pouvait qu'à regret se décider à tenir un poste secondaire dans le parti de l'opposition. Celui qui occupait la première place n'était pas homme à la céder, ensorte que la question de prépondérance, d'amour-propre et la distinction d'origine durent contrebalancer les opinions primitives ; Mr. Stuart passa dans la minorité. Accueilli avec transport par ses compatriotes, il sut plaider avec chaleur leur cause presque abandonnée. Il fut un des instruments de sa réédification et aujourd'hui qu'il est revenu de la mère-patrie où la mesure qu'il y allait supporter contient, au fond, l'extinction de ce qu'il défendit autrefois d'une manière si véhémentement, ses avis auront probablement plus de poids qu'on ne le pense au dehors.

Je vois dans la fameuse proclamation de clôture de Lord Durham les mots suivants : " depuis le commencement de ma tâche, les détails les plus minutieux de mon administration ont été exposés à une critique incessante. " Je ne me serais jamais imaginé vraiment que Lord Durham se serait occupé du *Fantasque* dans aucun de ses actes publics ; mais, que voulez-vous, l'évangile le dit : celui qui s'abaisse sera élevé, celui qui s'élève sera abaissé, et moi qui me cachais autant que ma modestie le permettait sous le modeste manteau d'arlequin, me voici traduit tout-à-coup au tribunal de l'univers. J'y suis ; il faut que je m'explique. D'abord je suis forcé de prendre cela pour moi vu que je suis le seul qui osai " exposer les actes les plus minutieux de l'administration de Lord Durham à la critique la plus incessante. " Tous les autres organes publics n'ont fait presque qu'une grande palinodie de louanges. Je ne sais point à travers quel kaleidoscope ils ont ainsi pu voir tout en beau ; je ne dirai point si la réfraction de quelques guinées tout fraîchement frappées et polies ne détournait point leur rayon visuel, je ne m'en occupe point du tout ; j'ai assez à voir à mes propres affaires, aussi je me bornerai seulement à la

franche et simple explication de ma conduite, laissant les autres chanter leur gamme à leur manière. Lorsque Lord Durham arriva en Canada, le calme et le *Fantasque* renâquèrent, sa réputation, (celle du journal s'entend) l'avait dévancé, chacun s'empressait de se procurer la petite et intéressante feuille, depuis le premier juriconsulte jusqu'au dernier, depuis le juge-en-chef jusqu'à Mr. Huot, depuis sir John Doratt jusqu'au docteur Rousseau, depuis l'Honorable Debarzsch jusqu'à Mr. Chasseur, du plus grand au plus petit, du plus épais au plus mince, de l'orttoire jusqu'au boudoir, tout le monde lisait le *Fantasque*, partout on le rencontrait. Mr. un tel y puisait son esprit, M. un autre s'y mirait, madame celle-ci y cherchait des allusions, mademoiselle une autre s'en faisait des papillottes, la soubrette se le faisait lire par son cavalier, tandis que sa maîtresse en couvrait ses pots de confiture; les uns s'endormaient, les autres s'éveillaient avec le *Fantasque*. Tout le monde enfin le prenait, excepté Lord Durham et Charles Drolet. Il y avait là de quoi irriter le tempérament le plus pacifique, ensorte que je dus me venger d'un pareil affront, voilà pourquoi, chers lecteurs, Lord Durham et Charles Drolet furent si long-tems les victimes que j'égorgeais à coups de plume, que j'offrais en sacrifice à mon courroux d'auteur. Ah! si Lord Durham eût demandé conseil à son ami Lord Gosford et s'il eût lu la première série du journal il ne serait point tombé dans cette horrible faute. Au moins, lorsque j'eus attaqué ce dernier il eut le bon esprit de souscrire immédiatement pour deux copies; la plume me tomba des mains et ce pauvre bon homme et moi nous fîmes dès-lors sur un pied tout-à-fait affectueux; mais Lord Durham s'opiniâtra, je persistai et voilà comment deux hommes dont les réputations étaient dignes l'une de l'autre sont restés désunis. Arrêtez donc, milord Durham, votre successeur au bord de l'abîme qui le menace et que l'expérience que vous avez faite ne soit pas perdue pour lui. Recommandez lui dans vos instructions secrètes de prendre au moins trois exemplaires du *Fantasque*, de les lire et surtout de les payer.

↳ Les deux affiches suivantes sont, dit-on, déjà sous presse :

BUREAU DE POLICE OCTOBRE 1838.

ORDRE DU JOUR.

En conséquence du départ déploré de Son Excellentissime Seigneurie le très-noble, très-honorable, très-fidèle et très *et cætera* JEAN GEORGE COMTE DE DURHAM, Vicomte Lambton, etc., etc., Chevalier Grand-Croix du très-honorable ordre militaire du bain, Conseiller de sa majesté en son très-honorable conseil privé et Gouverneur-Général, Vice-Amiral et Capitaine-Général de toutes les provinces de sa majesté sur et proche le continent de l'Amérique Septentrionale, etc., etc., etc., il a été jugé à propos de suggérer aux fidèles et loyaux habitants de la bonne ville de Québec, faubourgs et banlieue, d'exprimer d'une manière convenable les regrets qu'ils éprouvent en cette occasion. A cette fin les réglemens suivans ont été adoptés et promulgués à l'unanimité par l'inspecteur-surintendant de la très-honorable et très-noble police.

1^o. *Règlement.* Qu'il soit notoire que durant toute la journée du même jour d'Octobre 1838, dès l'aube du jour jusqu'au moment du départ final de Son Excellence tout habitant de tout âge, sexe ou condition sera tenu de témoigner sa tristesse par l'air le plus contrit dont sa figure sera susceptible, par les larmes les plus chaudes et enfin par les grincemens de dents les moins ambigus.

2^o. *Règlement.* Toute personne qui sera rencontrée au dit jour sans avoir la larme à l'œil et la mort dans l'âme sera tenue de payer une amende n'excédant pas 5,000 livres sterling.

3^o. *Règlement.* Toute personne qui en ce dit jour oserait parcourir la voie pu-

blique sans être enveloppée dans le deuil le plus sombre, dans les pensées les plus noires, recevra dâment sur la plante des pieds ou sur la tête, au choix, trente-neuf coups des massues actuellement en usage dans l'équipement du très-noble et très-honorable corps.

4^o. *Règlement*. Toute personne qui oserait en ce dit jour, sourire, rire, ricaner ou témoigner une indécente joie aurait les quatre membres tirés par quatre chevaliers de la police, en place publique, puis serait brûlée à petit feu et ses cendres déposées à perpétuité dans la geole ou maison de coercition de cette ville.

(Signé) HANDCUFFSON JEUNE,
Surintendant et Inspecteur de la Police.
 (Contresigné) ASSOMMANVILLE RUSSE,
Capitaine-Général.

BUREAU DE POLICE OCTOBRE 1838.

PROCLAMATION.

En conséquence de l'énivrante installation au gouvernement de cette province de Sa Superexcellentsissime Seigneurie Sir JOHN COLBORNE Gouverneur-en-chef (mêmes et ceteras que ci-dessus) il a été jugé à propos de suggérer aux bons habitants des ville, faubourgs et banlieue de Québec, de témoigner d'une manière convenable toute la joie qu'ils éprouvent en cette occasion. A cette fin, les règlements suivants ont été adoptés et promulgués à l'unanimité par l'inspecteur surintendant de la très-honorable et très-noble police.

1^o. *Règlement*. Qu'il soit notoire à tout le monde qu'à partir du 2^e jour d'Octobre 1838 toute personne sans distinction d'âge, de rang, ni de sexe sera tenue d'éprouver une joie frénétique et de la manifester par toutes les acclamations, huras, vociférations; et illuminations qui d'ordinaire sont les signes indubitables de la loyauté et du dévouement de sujets fidèles.

2^o. *Règlement*. Toute personne qui se permettra de ne pas être émue jusqu'aux larmes à la proclamation de notre très-honorable nouveau gouverneur sera dâment appréhendée au corps et recevra soixante-dix-sept coups de la massue actuellement en usage dans l'équipement du très-honorable corps, seul moyen de réveiller l'insensibilité des dites personnes. A cette fin un des susdits chevaliers sera muni de la dite massue et constamment attaché aux pas de chaque Canadien.

3^o. *Règlement*. Tous propriétaires ou locataires qui oseraient ne point illuminer leurs maisons chaque nuit pour fêter les jours les plus brillants qu'on leur promet de faire luire sur eux, seront à l'instant même transférés dans les plus obscurs cachots pour leur apprendre à s'éclairer sur leur bonheur futur.

(Signé) HANDCUFFSON JEUNE, *S. et J.*
 (Contresigné) ASSOMMANVILLE RUSSE, *C. G.*

Il paraît que ce qu'il y a de plus difficile à déterminer dans nos assemblées est le nombre des assistants. Le *Mercury* dit que des militaires calculent et portent à 3000 le nombre des porteurs de l'adresse à lord Durham. Mr. Hunter lui, qui ne se flatte pas d'être militaire, fixe aussi à 3000 les votans des résolutions à lord Brougham; on dirait que messieurs les rapporteurs d'assemblées ne s'y rendent jamais qu'après dîner. Ils devraient donc se défier de leur vue et avoir le soin d'ajouter à leur total, les mots: *plus ou moins*, cela ne compromettrait personne et satisferait tout le monde. Il y avait à l'assemblée de St. Roch un homme et demi, c'est-à-dire Mr. Hunter et Mr. Drolet et nous n'avons pas encore eu le tems de calculer s'ils y en avait autant à la présentation de l'adresse.

•• La lettre destinée à "L'AIMABLE FANTASQUE SI . . ." ne peut point être admise parçequé